



Congrès 2023 des 4,5 & 6 Mars 2023

SNAFiT-UNSA



Congrès 2023 : COMET Bercy



COMET BERCY
Lumière
40 avenue des Terroirs de France
75012 Paris



Métro

COUR SAINT ÉMILION / Ligne 14
(4 min à pied)

DAUMESNIL / Ligne 8
(18 min à pied)



Gare

GARE DE LYON
(10 min)

Aéroport

ORLY
(25 min)

PARIS-CHARLES-DE-GAULLE
(35 min)

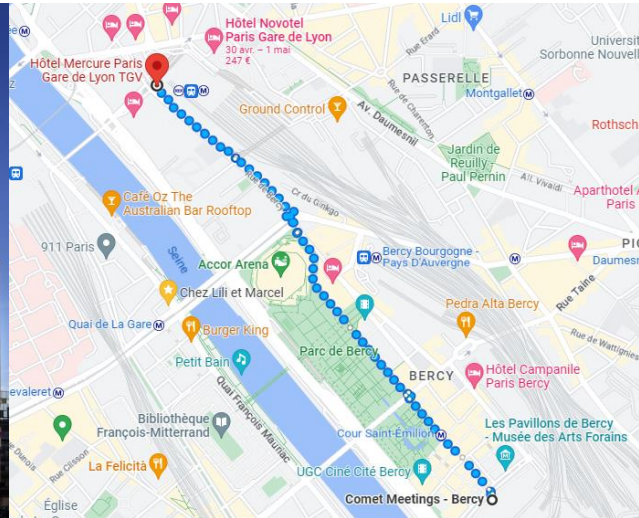
500m du périphérique



- Séances
- Tous les repas
- Accueil à partir de 9h

Congrès 2023 : Hébergement

- Hôtel Mercure Paris Gare de Lyon TGV
- 2 place Louis Armand, 75012 PARIS, France



- Mairie de Saint-Ouen
- Paris Gare de Lyon
- 2 stations



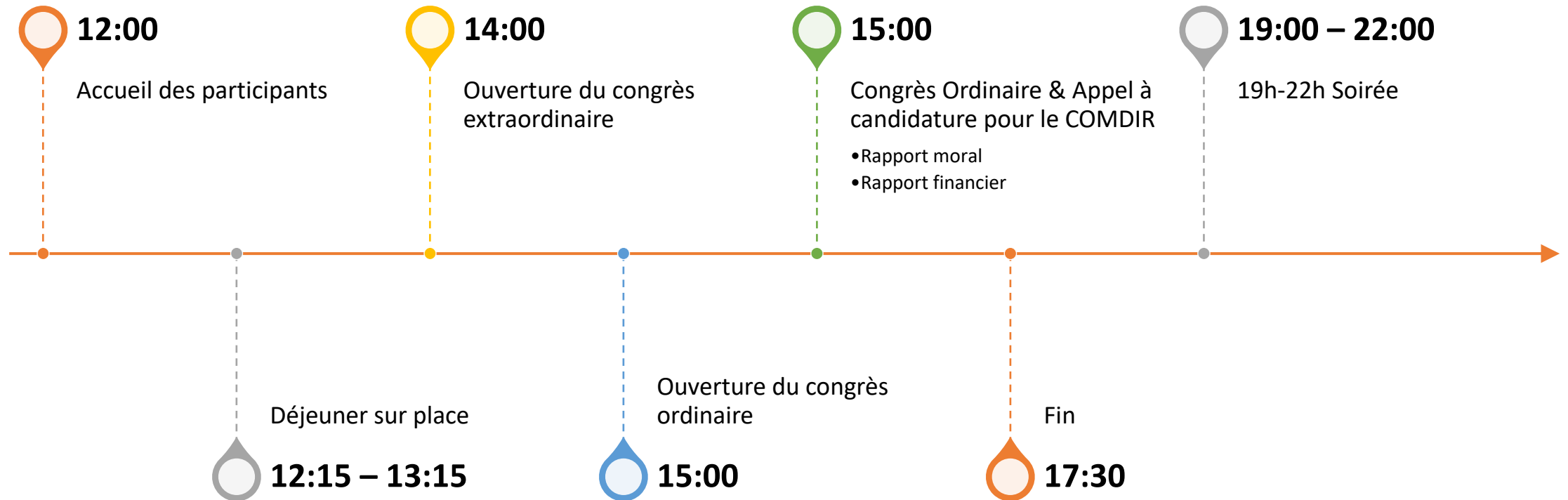
- Terroirs de France
- Lyon

- Chambres réservées à votre nom
- Chambres réglées
- Petit déjeuner compris

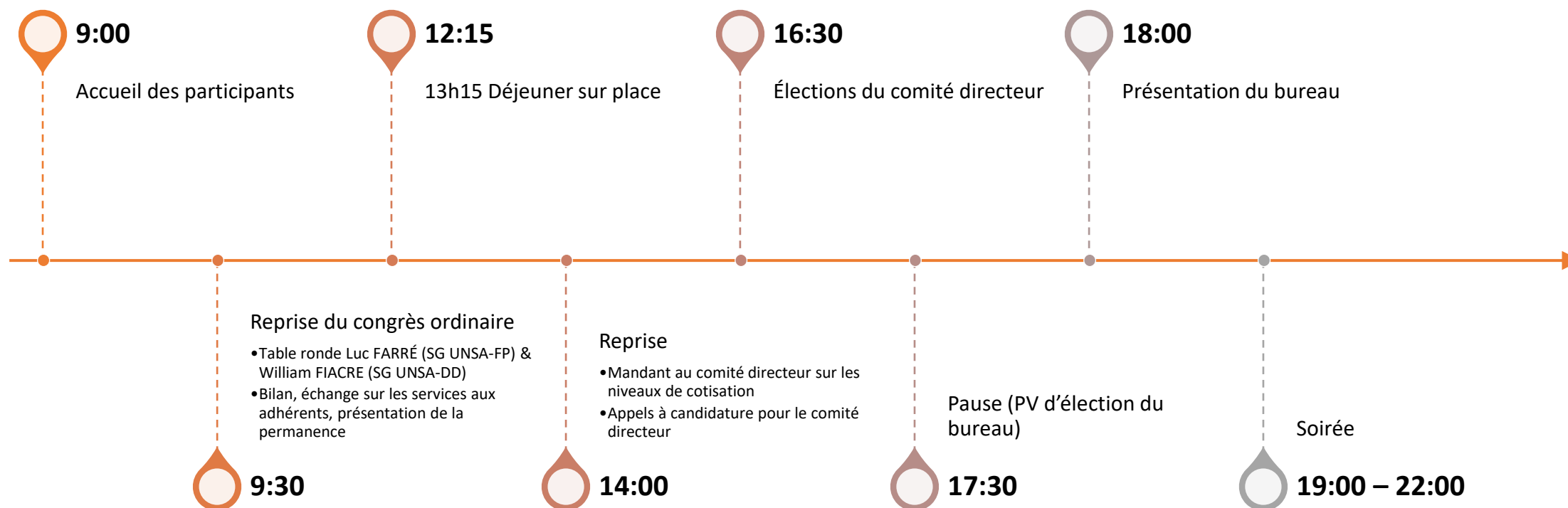
Merci

Annyvette RIET

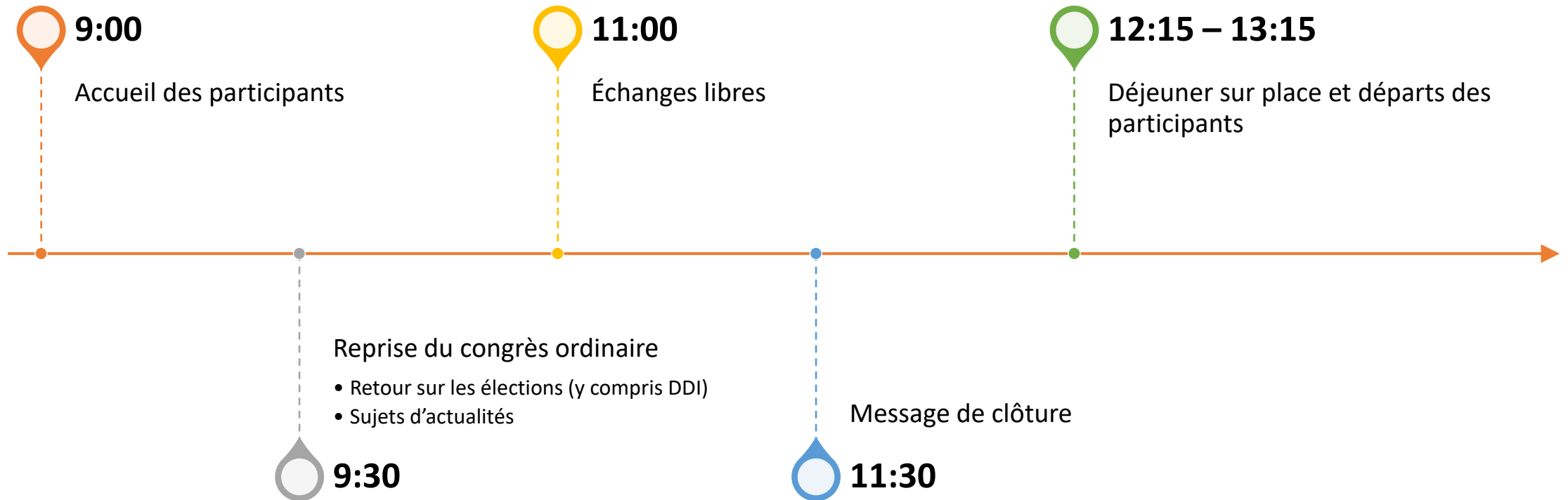
Mardi : Statuts et rapport moral



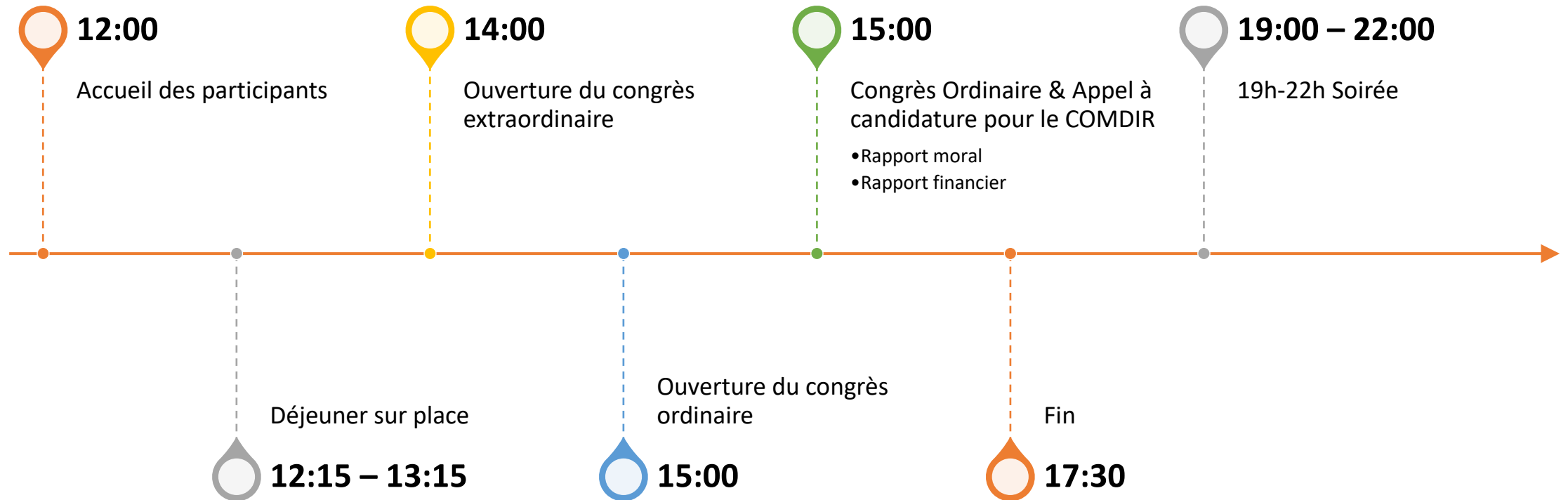
Mercredi : Table ronde, Bilan, & Élections



Jeudi : Élections et sujets d'actualités



Mardi : Statuts et rapport moral



Congrès extraordinaire

Règles de Quorum

- 15% des adhérents à jour de leur cotisation sont présents ou représentés
- Le congrès extraordinaire vote à la majorité des deux tiers (2/3) des voix représentées
- À jour 255 adhérents : 38,25 pouvoirs nécessaires

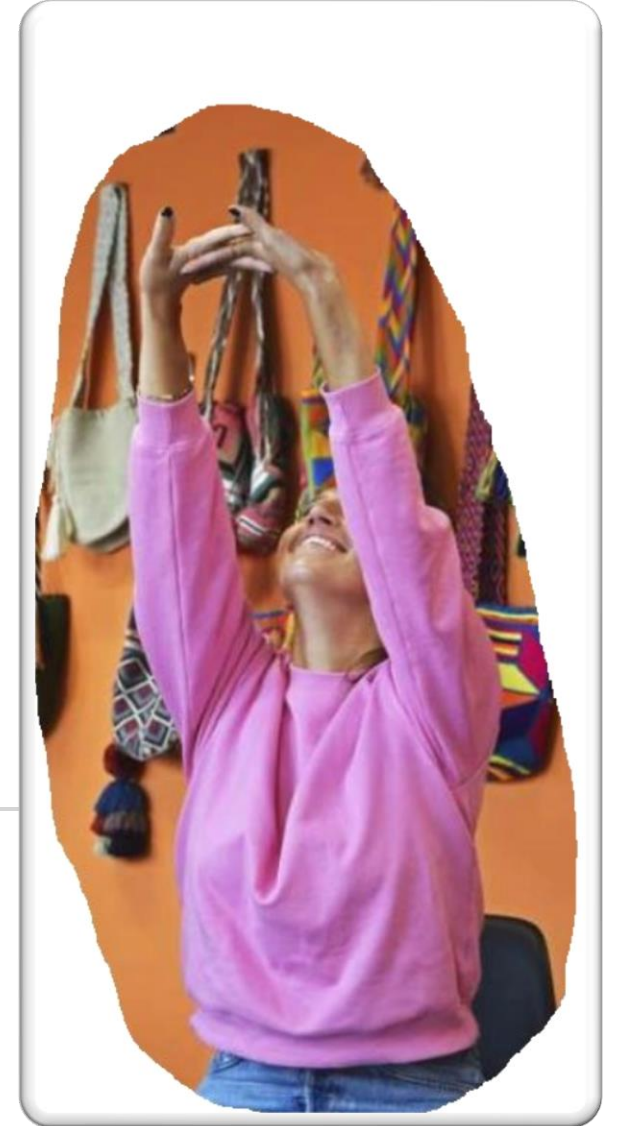


Présentation des statuts

Philippe JASTRZEBSKI

Vote des statuts

Séance bien être 15 min



Congrès ordinaire

Règles de Quorum

- 10% des adhérents à jour de leur cotisation sont présents ou représentés
- Le congrès ordinaire vote à la majorité des voix représentées
- À jour 255 adhérents : 25,5 pouvoirs nécessaires



Appel à candidature pour le COMDIR

Candidature au COMDIR



Pourquoi ?



Comment ?



Combien ?

Pourquoi

- Le syndicat est administré par un comité directeur,
- Il est chargé de mettre en œuvre les orientations définies par le congrès. Il est renouvelable entièrement à chaque congrès,
- Il arbitre les messages portés dans les CSA ou les relations avec la DRH

Comment

- Pour être élu, il est nécessaire d'obtenir au moins cinquante pour cent (50%) des voix représentées

Combien ?

- Le syndicat est administré par un comité directeur qui peut être composé de trois (3) membres par tranche de cent (100) adhérents élus par le congrès ordinaire, et présidé par le secrétaire général. Toute tranche entamée est réputée complète. Il est chargé de mettre en œuvre les orientations définies par le congrès
- 540 adhérents déclarés en 2022 => **18 membres au comité directeur**

Rapport moral du SNAFiT : 2019-2022

Philippe JASTRZEBSKI

Rapport financier

- Présentation de la plaquette par Serge GIRAULT associé du cabinet NSK
- Rapporteurs aux comptes par Pierre DZIADKOWIAK (DREAL BFC)
- Budget prévisionnel par Nathalie CANTET et Sylvie DAVAL

NSK





Budget prévisionnel

Nathalie CANTET (Trésorière)

Sylvie DAVAL (Trésorière adjointe)

Vote budget prévisionnel

Fin

19h00-22h00 Soirée

Mercredi : Table ronde, Bilan, & élections

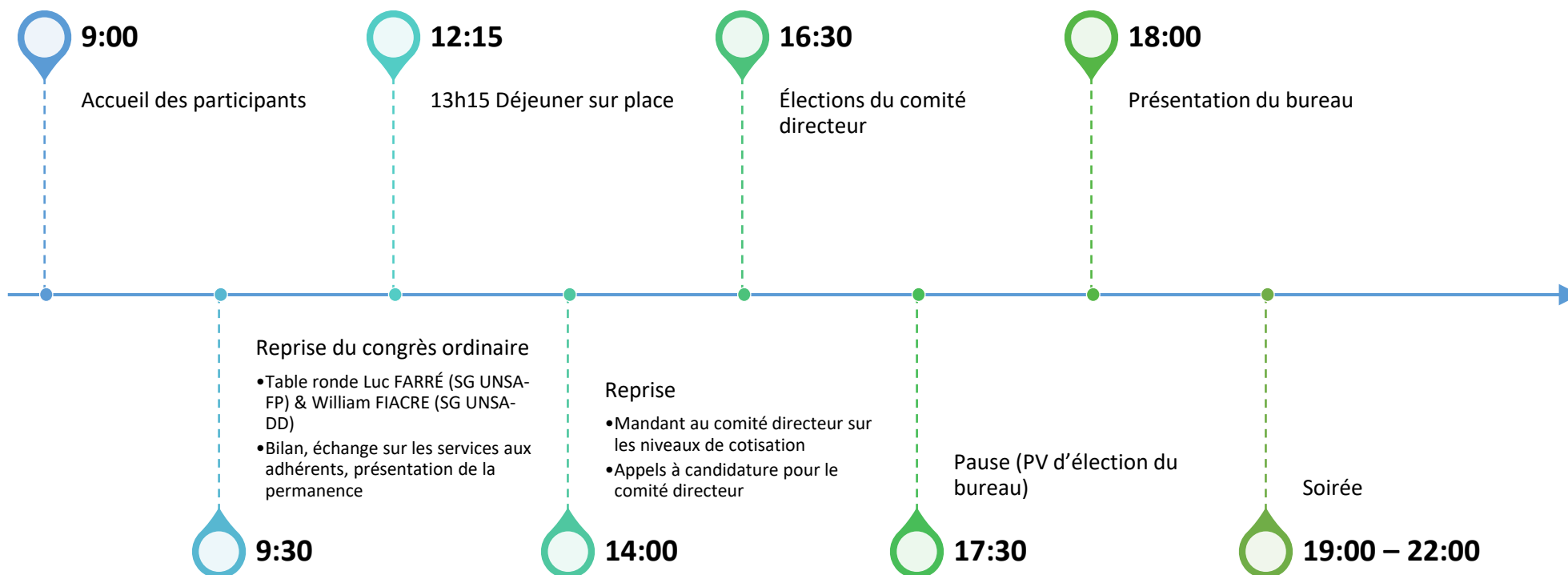


Table ronde



Luc FARRÉ Secrétaire Général de l'UNSA Fonction Publique

William FIACRE Secrétaire Général de l'UNSA Développement Durable



Luc FARRÉ (SG UNSA-FP) & William FIACRE (SG UNSA-DD).

- Attractivité de la Fonction publique de nos jours.
- Réforme des Retraites, vers un régime de retraite régime unique à terme ?
- Avenir du syndicalisme dans la fonction publique d'état.
- Devenir des catégories A, B, C au profit d'un statut cadre, non cadre
- Vers un alignement RIFSEEP interministériel ?
- La future réforme de la politique immobilière de l'État est-elle annonciatrice d'une rupture : Partage de locaux, état des lieux avant de potentiels transferts, fermetures de sites, conditions de travail dégradées ?
- L'action syndicale aura-t-elle raison des effets de l'inflation : Point d'indice, Revalorisation, ...
- Les protocoles : Suivi et Avenir. Protocoles Télétravail, Égalité professionnelle hommes femmes, handicap, lutte contre les discriminations et les haines

Services aux adhérents

Philippe JASTRZEBSKI

La permanence

Gregory VIGNA

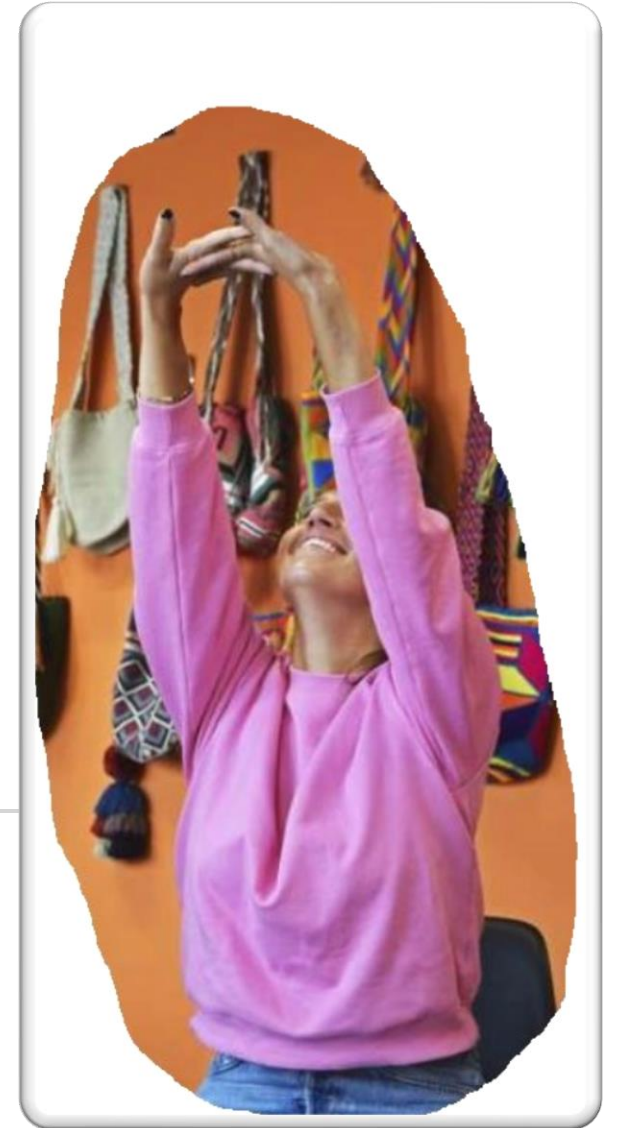
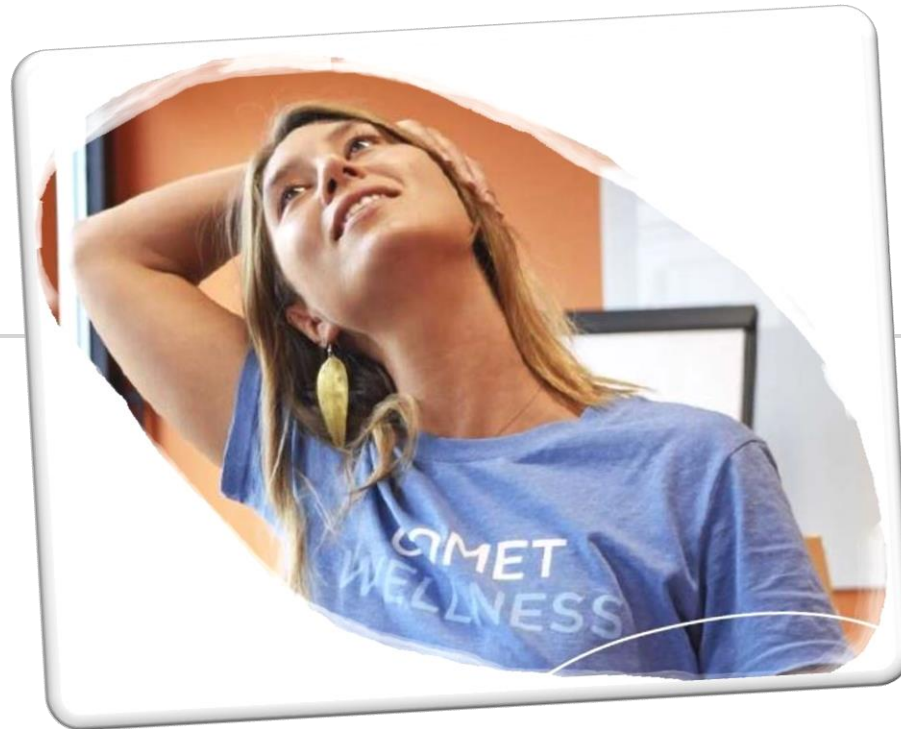


Déjeuner

12h15-13h15

14h00 Reprise

Séance bien être 15 min



Montant du niveau des cotisations

Vote

Appels à candidature pour le comité directeur

Vote du nouveau comité directeur

Pause

Reprise à 18h00



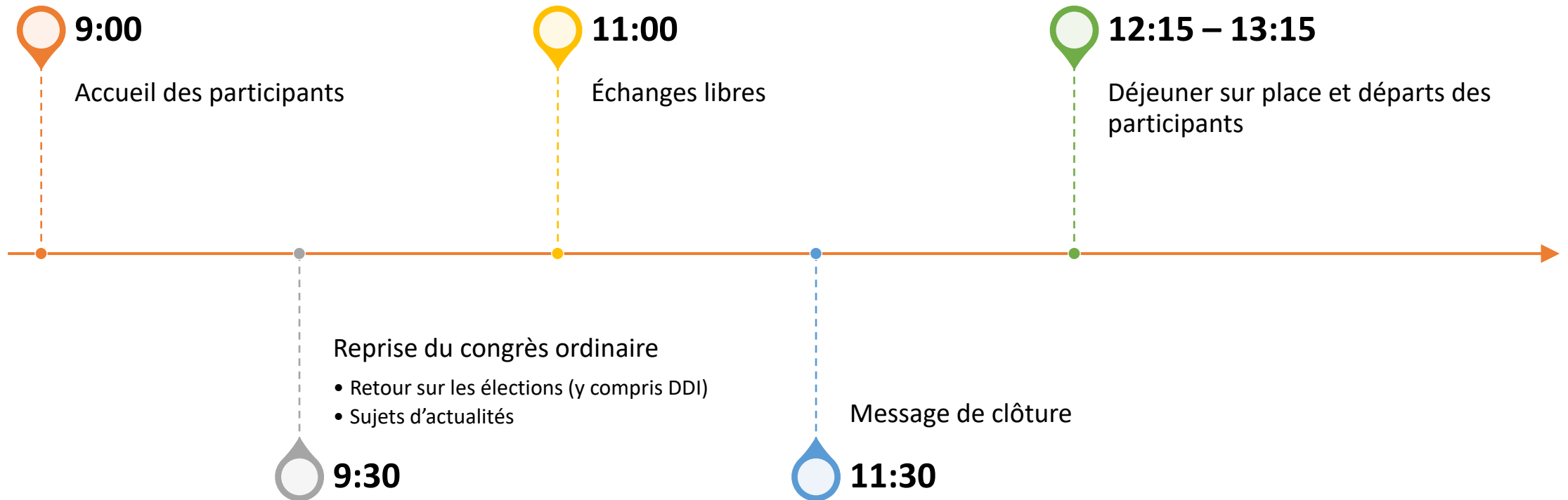
Le comité directeur
procède à l'élection du
bureau

Présentation du bureau national

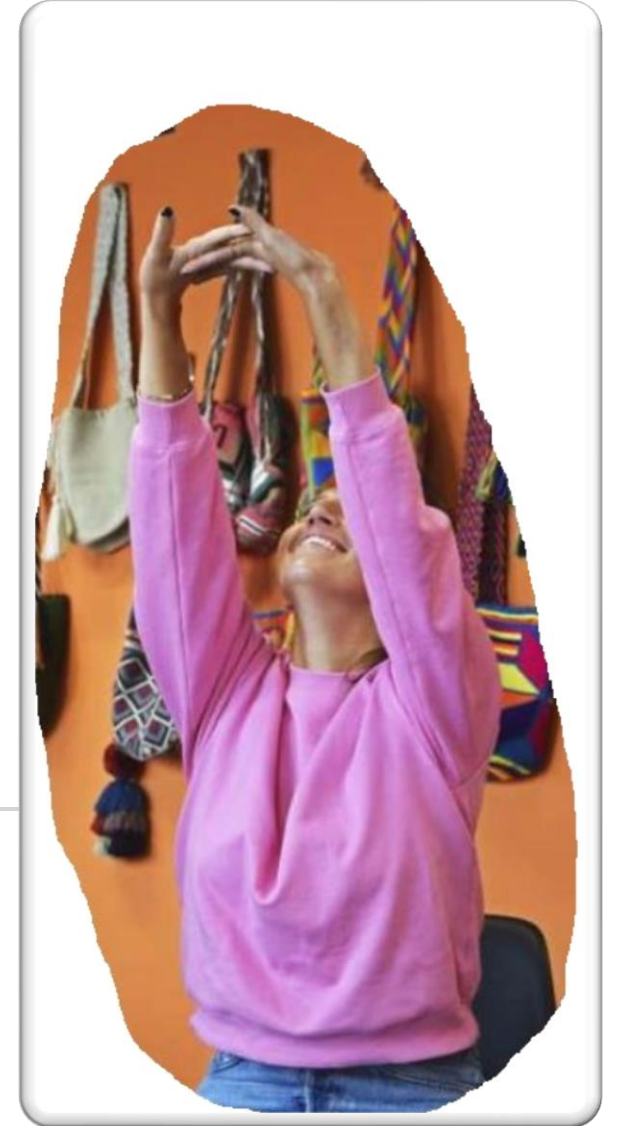
Par le nouveau Secrétaire
Général

19h00-22h00 Soirée sur place

Jeudi : Élections et sujets d'actualités



Séance bien être 15 min



L'UNSA

UNSA

UNSA Fonction Publique

UNSA Développement Durable

- SNAFiT : Filière technique
- SNA : Attachés
- UPSAE : Secrétaire d'Administration
- SPIASS : Assistants Service Social
- SAFACTT : Contrôleurs des Transports Terrestres
- UPAMER : Personnels de l'administration de la mer
- Écologie : Agents techniques de l'environnement et les Techniciens de l'environnement
- UPAA : Adjointes Administratifs
- DGAC : ICNA, IESSA, UTAC

Retour sur les élections



UNSA

UNSA-FP : Augmentation de 0,6% entre 2018 et 2022 confirmant la 3^e place de l'UNSA-FP

UNSA-DD : Baisse de 3,5 % avec une 4^e place, alors que nous étions 3^e en 2018

SNAFiT-UNSA : Le manque de pastillage ne nous permet pas de connaître la répartition par corps

Synthèse

- CAP Catégorie A : 1 siège
- CAT Catégorie B : 1^{ère} place avec 3 sièges
- CSA-M : 3 sièges
- 4^e place fonction publique
- Très bons résultats en DDI
- Nous avons souffert de l'abstention

Élections dans les DDI

Olivier CLEMENÇON et Alexandre GANTZER

Installation des CSA et des FS

- *A l'issue des scrutins ayant permis le renouvellement des instances de dialogue social, il importe désormais d'installer les Comités sociaux d'administration et les formations spécialisées procédant de ces élections.*
- *Les dispositions législatives et réglementaires encadrant ces formalités de constitution des instances sont celles de l'article 4 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 et des articles 20 à 27 et 44 à 46 du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020.*

CSA du réseau des DDI

CSA de réseau des DDI

ORGANISATION SYNDICALE	NOMBRE DE VOIX OBTENUES (après proratisation des voix)	Nbre total de sièges
FO	4505,565	3
UFSE-CGT	3405,9662	3
UNSA FONCTION PUBLIQUE (Union Nationale des Syndicats Autonomes)	3536,275	3
CFDT	2112,6688	1
SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE	1265,0781	1
CFE-CGC	110,67	0
CFTC	109,8	0
CFTC CCRF	10	0
CFTC Travail emploi formation	0	0
CFTC-MAE	113,86	0
CGT	55,325	0
FSU	581,7219	0
SNISPV	110,47	0
STC	57	0
SUD INTERIEUR - SOLIDAIRES	8,6	0

Délégation de l'UNSA Fonction Publique au MI

- Fin de l'empilement de réformes et des restructurations pour le périmètre des DDI : préciser les objectifs des "Assises ou Etats généraux" de l'ATE annoncés récemment, donner des perspectives aux agents des DDI. Stabiliser les organisations.
- Respect des missions portées par les agents des DDI qui répondent aux attentes de la population, leur donner les moyens de les assurer en termes d'effectifs et de fonctions support (dysfonctionnements SGDC, mutualisations défaillantes).
- Vigilance sur les chantiers de convergence gérés en interministériel afin qu'il s'agisse bien de produire des harmonisations par le haut (exemple : alignement au plus bénéfique des régimes indemnitaires entre agents de différents ministères).
- Amélioration des conditions d'emploi et de travail, mise en place d'une véritable politique de santé au travail (prévention, RPS...).
- Une véritable politique d'accompagnement RH des agents, plus dirigée vers leurs besoins que vers leur gestion.
- Un dialogue syndical constructif et à l'écoute des revendications portées par les représentants des agents et plus par des arbitrages imposés.

Les réponses du MI

- Aucune nouvelle réforme prévue, il y aura une annonce de la Première Ministre concernant l'administration déconcentrée dans les prochains jours, l'ATE concerne tout le monde. Les réformes ont eu pour qualité que les préfets ont gagné en coordination pour répondre à des situations de plus en plus complexes. Consolidation des organisations sans nouvelles réformes.
- Des bilans des réformes dont celle des SGCD doivent être effectués.
- Les différences de traitement des agents de périmètres ministériels différents ne sont pas souhaitées mais réelles.
- Les chantiers de convergence se poursuivent en interministériel avec des arbitrages PM. Les "irritants" identifiés sont réglés les uns après les autres.
- Les pilotages ministériels métiers ne relèvent pas de la compétence du MI.



Plan de requalification ETST

Philippe JASTRZEBSKI

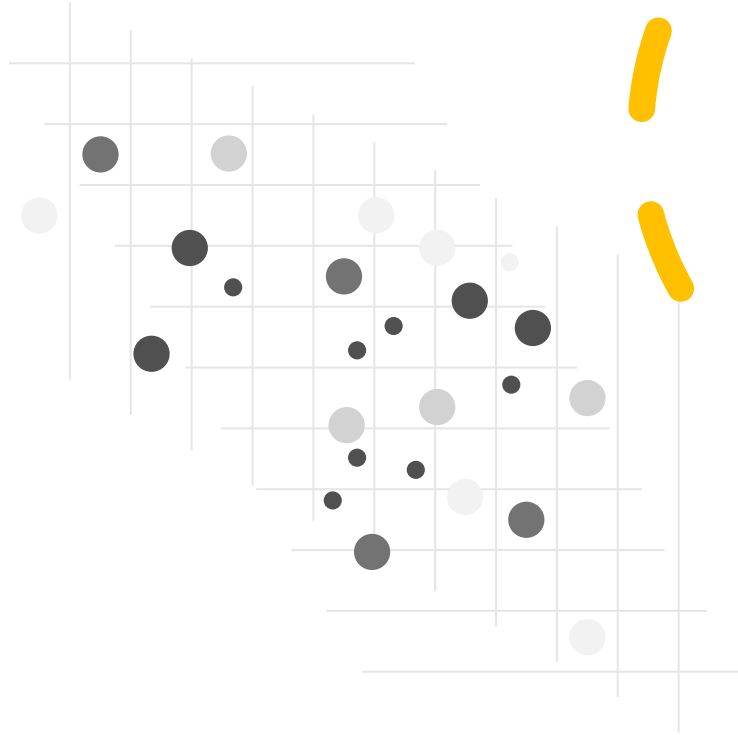
Démarche de réduction du nombre des corps à faible effectif

- La DGAFP a été validé un plan de requalification de C en B sur 2023, 2024 et 2025 pour les agents appartenant aux corps des ETST et des dessinateurs.
- Ce plan constitue une véritable opportunité d'accéder à la catégorie supérieure et de dérouler une carrière en catégorie B dans le corps des TSDD. Les agents pourront accéder au **premier ou au deuxième grades de TSDD** dans la spécialité « techniques générales ».
- Ce plan de requalification prévoit un accès au corps des TSDD par la voie de la LA (50 %) et par celle des examens professionnels (50 %). Les agents promus par l'une ou l'autre de ces voies seront nommés de manière privilégiée sur place.
- A l'issue du plan, au 1^{er} janvier 2026, les agents non promus seront intégrés dans le corps des adjoints techniques des administrations de l'Etat (ATAE)

RIFSEEP

ISS + PSS

IFSE + CIA



Qui a dit que c'était simple ?

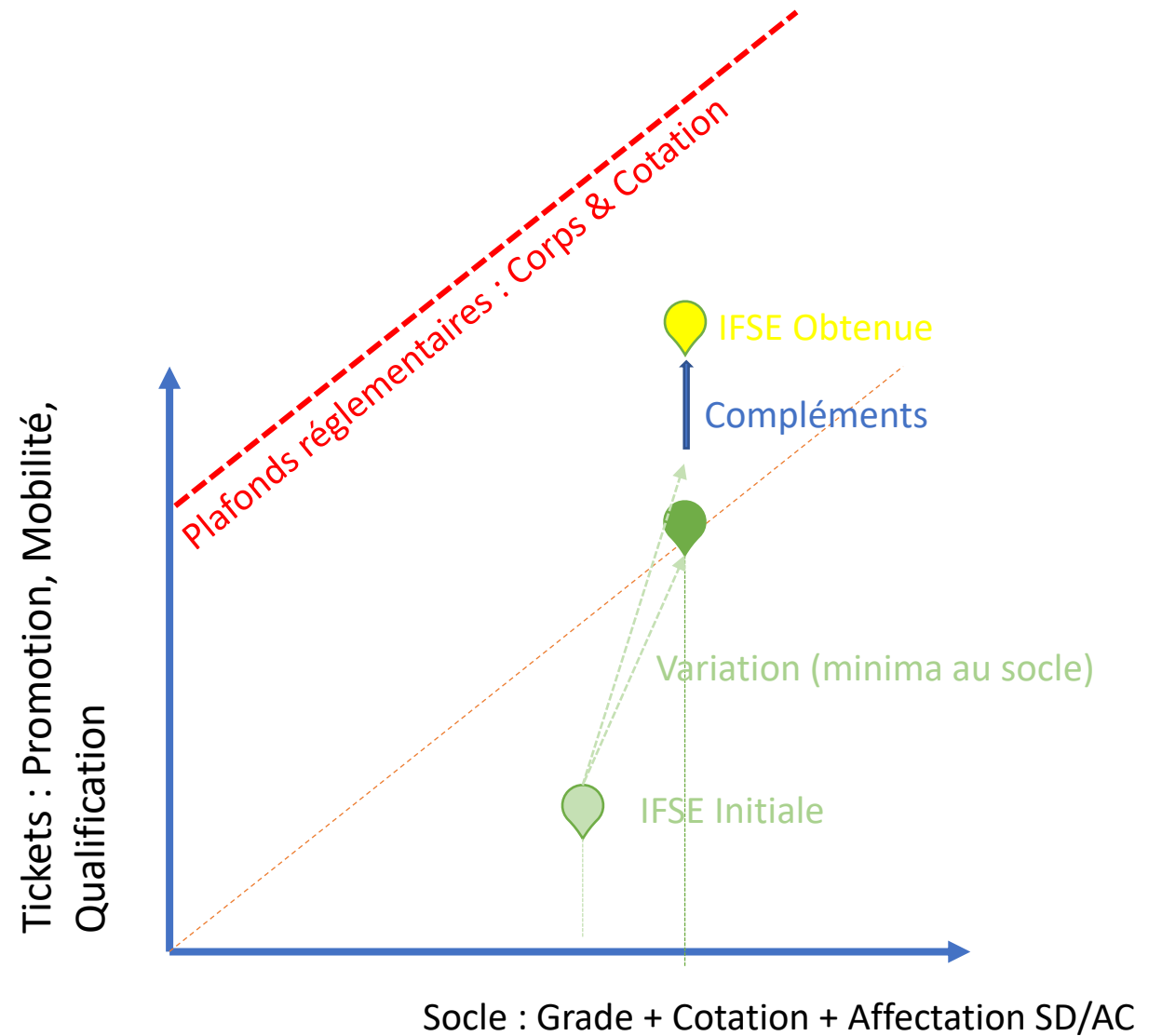
- $ISS+PSR=f(CMI, Echelon, Grade, Service)$
- $IFSE+CIA=\sum_{k=0}^n \binom{n}{k} x^k a^{n-k}$

L'IFSE : Mensuel, Grade + Groupe

- Pas de recul (Sauf perte de compléments, mobilité AC->SD, Fin EF)
- **Variation (avec >= Socle)**
 - Mobilité & Cotation(Ascendante ou équivalente)
 - Mobilité SD->AC , à la baisse AC-SD mais moins forte
 - Promotion / Avancement / EF
 - Majoration : ITPE 6^e échelon, IDTPE 6^e échelon & 5 ans d'ancienneté
- **Compléments (se rajoute au socle)**
 - Fonctions spécifiques
 - Qualification (CDD, EVA)
 - Port de l'uniforme
 - Affection (Corse)
- **Plafond réglementaire (ne pas confondre avec le socle maximum des nouveaux entrants)**

L'IFSE : Chronologie

- Le point de départ est toujours l'IFSE initiale
- **Variation**
- Mise au socle (après variation)
- **Compléments**
- Révision quadriennale minimum : 200 € bruts



Les montants

- Socle (p79)
- Variations (p79)
- Compléments (p80)
- Max nouveaux entrants (p79)
- Montant de référence, plafond (p44)

SA de classe supérieure (SACDDCS) / Technicien supérieur principal du développement durable (TSPDD)					
	SOCLES	MAXIMUM ¹	SOCLES	MAXIMUM ¹	Promotion/ Avancement
	AC/SD idf ³		Autres SD		AC/SD idf ³ Autres SD
GROUPE 1	10 550 €	12 050 €	9 025 €	10 525 €	SACDDCS / TSPDD → SACDDCE / TSCDD
GROUPE 2	9 600 €	11 100 €	7 900 €	9 400 €	980 € 740 €
GROUPE 3	8 800 €	10 200 €	7 600 €	9 100 €	Cat.C → SACDDCS / TSPDD
					940 € 710 €

COMPLÉMENTS		AC/SD idf ³	Autres SD
Qualification informatique			
- Programmeur / pupitreur		4 170 €	
- Chef programmeur		5 100 €	
- Chef d'exploitation / chef programmeur des systèmes d'exploitation		6 270 €	
Qualification en comité de domaine (*)			
- expert international dont les fonctions sont classées en groupe 1 ou 3		1 200 €	
- expert international dont les fonctions sont classées en groupe 2		1 500 €	
- expert dont les fonctions sont classées en groupe 1 ou 3		900 €	
- expert dont les fonctions sont classées en groupe 2		1 200 €	
- spécialiste		600 €	
Fonctions en Direction interdépartementale des routes (DIR)			
- Chef de district		1 920 €	
- Adjoint de chef de district		1 720 €	
- Chef de centre d'entretien et d'intervention (CEI)		1 520 €	
- TSDD du 1 ^{er} niveau de grade (non cumulatif avec les autres compléments)		760 €	
Fonction de chargé de contrôle de transport terrestre (ensemble des grades)		775 €	
Fonction inspection de sécurité des navires (ensemble des grades)		775 €	
Port de l'uniforme (TSDD spécialité navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral (NSMG))		115 €	
Affectation en Corse		275 €	

Chang. groupe de fonctions		
	AC/SD idf ³	Autres SD
vers un ou plusieurs groupe(s) ascendant(s)	630 €	470 €
Chang. de poste au sein d'un même groupe de fonction		
	AC/SD idf ³	Autres SD
Evolution ²	380 €	290 €
Mutation AC / SD idf ³ ↔ Autres SD		
	AC/SD idf ³ → Autres SD	Autres SD → AC/SD idf ³
Tous grades	-600 €	1 600 €

Corps	Grade	MINIMUM IFSE		PLAFOND IFSE								PLAFOND CIA							
				G1		G2		G3		G4		G1		G2		G3		G4	
		AC	SD ¹	AC	SD ¹	AC	SD ¹	AC	SD ¹	AC	SD ¹	AC	SD ¹	AC	SD ¹	AC	SD ¹	AC	SD ¹
TSDD	TSCDD	1 850 €	1 850 €																
	TSPDD	1 750 €	1 750 €	19 660€	19 660€	18 580€	18 580€	17 500€	17 500€			2 680€	2 680€	2 535€	2 535€	2 385€	2 385€		
	TSDD	1 650 €	1 650 €																
	Si NAS*			13 760€	13 760€	13 005€	13 005€	12 250€	12 250€										

Le CIA : Annuel, Manière de servir

- Entre 0 € et le plafond réglementaire
- Non reconductible
- Modulation sur la manière de servir (5 niveaux)
- Fourchettes autour du montant de référence
 - Par grade
 - Par AC / SD
- Une fourchette « insuffisante » ou « à développer / à consolider » sans CREP doit faire l'objet d'une motivation

Élus de la CAP

Philippe JASTRZEBSKI

Vos élus : CSA-M



FIACRE William
(DGAC)

MAIN Sylvie
(DREAL BFC)

HIRTZIG
Gwenaëlle (DIR
EST)

Suppléants : MANGHAN Hervé (DGITM), RIET Annyvette (SG), MERLIN Christophe (DGAC)

Vos élus : CSA d'AC

DE PINS Antoine
(DGITM)

RIET Annyvette
(SG)

JASTRZEBSKI
Philippe (SG)

Suppléants : MANGHAN Hervé (DGITM), MEGHARBI Mounia (SG), LANDEL Jean-François (IGADD)

Vos élus : CSA CEREMA

BRUNET Frédéric
(DTER Ouest)

Suppléante : CHASSAGNOL Hélène (CEREMA DTER Ouest)

Vos élus : CSA-SNIA

CAOUDAL
Benoît (SNIA)

Suppléant : FALLOURD Laurent (SNIA)

Les CAP : CAP Disciplinaires

Vos élus : Catégorie A+

MAIREY-POTIER
Virginie (VNF)

MANGNAN Hervé
(DGITM)

BAZAILLE-
MACHES Marion
(DIR CE)

Suppléants : TETELIN Éric (SG), LAGDAA Naima (DGAC), CORBEAU Hugues (IGEDD)

Vos élus : CR/DR

GUEGUEN
Marielle (UGE)

Suppléant : DIENG Lamine (UGE)

Vos élus : Catégorie A

DE PINS Antoine
(DGITM)

Suppléant : CHAVOZ Sandra (CEREMA)

Vos élus : Catégorie B

FALLOURD Laurent
(DGAC)

RAHMOUNI Rachid
(DDT Eure et Loir)

GRALL Gilles
(DGAC)

Suppléants : ROINEL Didier (DIR NO), CREVANT Martine (ENTE), SCIPION Karine (DREAL NA)

Vos élus : Catégorie C

LE CLORAEC
Valérie (DDT de
L'Yonne)

ANTOY Mohamed
Ben
(DEAL Mayotte)

Suppléants : MAUBAYOU Corinne (DGAC), BOURDIER Patrick (DDT de la Loire)

Mise en place
des CSA

CSA-M

CSA d'AC

Vos correspondants

Mobilité et promotions

Mobilités

Catégorie A : Bruno KOUBI & Philippe JASTRZEBSKI
Catégorie B : Hélène CHASSAGOL & Annyvette RIET

Promotions

Catégorie A : Bruno KOUBI & Philippe JASTRZEBSKI
Catégorie B : Annyvette RIET



Correspondants Territoriaux



Fin

Merci d'avoir participé